

**Volet Technique de demande d’aide pour**

**la création, l’extension ou la densification d’un réseau de chaleur**

**Projet Éligible à une aide de type analyse économique**

*[ ]* Volet administratif| *[x]*  Volet technique | *[ ]*  Volet financier

**SEULE LA TRANSMISSION DES 3 VOLETS COMPLETS FERA L’OBJET D’UN EXAMEN DE DEMANDE**

**LES AIDES DE L’ADEME NE CONSTITUENT PAS UN DROIT DE DELIVRANCE ET N’ONT PAS DE CARACTERE SYSTEMATIQUE**

***Dans ce document, les parties grisées et en italique précisent les attendus de l’ADEME pour les paragraphes concernés.***

Le document ci-joint constitue le dossier technique à remplir par le porteur d’un projet concernant la création, l’extension ou la densification d’un réseau de chaleur.

Les conditions d’éligibilités sont précisées dans la fiche descriptive disponible sur la page fonds chaleur du site [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

Il est impératif de rendre ce dossier complété au format texte modifiable (type word).

***Seuls les points 1 à 6 sont à compléter par le porteur ; les parties grisées et en italique précisent les attendus de l’ADEME pour les paragraphes concernés.***

***Les points 7 à 9 sont fournis à titre indicatif sur les engagements attendus par l’ADEME en cas d’octroi d’aide.***

Les réponses aux questions soulevées dans ce document ne sont pas optionnelles : tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Au préalable, il est demandé au porteur de projet de prendre connaissance des règles générales de l’ADEME : <https://www.ademe.fr> rubrique Les aides financières de l’ADEME

Pour toute précision, veuillez contacter la direction régionale ADEME du lieu de réalisation de votre projet.

**SOMMAIRE**

[1 Objet de l’opération 3](#_Toc32422770)

[2 Contexte de l’opération 3](#_Toc32422771)

[**2.1** **Cadre général de l’opération** 3](#_Toc32422772)

[**2.2** **Intégration au territoire, historique de la situation existante** 4](#_Toc32422773)

[**2.3** **Actions et études de faisabilité réalisées pour le montage de l’opération (schéma directeur…)** 4](#_Toc32422774)

[**2.4** **Démarche d’économie d’énergie et description des besoins thermiques actuels et futurs.** 4](#_Toc32422775)

[3 Objectifs attendus de l’opération 4](#_Toc32422776)

[4 Description de l’opération 4](#_Toc32422777)

[**4.1** **Descriptions des besoins thermiques** 4](#_Toc32422778)

[**4.2 Caractéristiques principales du réseau de chaleur** 6](#_Toc32422779)

[**4.3 Description des travaux** 6](#_Toc32422780)

[**4.4** **Vérification des critères d’éligibilité au Fonds Chaleur** 7](#_Toc32422781)

[5 Suivi et planning du projet 8](#_Toc32422782)

[6 Pièces techniques à fournir à l’ADEME 8](#_Toc32422783)

[7 Engagements liés à la communication pris par le porteur de projet 9](#_Toc32422784)

[8 Autres engagements du bénéficiaire 9](#_Toc32422785)

[**8.1.**  **Engagement sur le bouquet énergétique et injection d’EnR&R du réseau de chaud et de froid** 9](#_Toc32422786)

[**8.2 Obligation d’information sur le schéma directeur** 10](#_Toc32422787)

[**8.3 Système de comptage** 10](#_Toc32422788)

[9 Rapports/Documents à remettre à l’ADEME 11](#_Toc32422789)

[ANNEXE 1 : Modèle lettre d’engagement 13](#_Toc32422790)

[ANNEXE 2 :Modèle fiche « ils l’ont fait » 14](#_Toc32422791)

# Objet de l’opération

*Insérer une présentation succincte du projet de réseau de chaleur (en précisant bien, la typologie de réseaux, le périmètre exact l’opération objet de la présente demande d’aide) ainsi qu’un résumé du contexte local de l’opération mettant en avant les points forts/clefs et éventuellement les points faibles avec les réponses apportées (ce paragraphe doit permettre d’avoir une vision globale du dossier).*

C**as des dossiers pour une demande de cumul FC/CEE[[1]](#footnote-1)**:

Remplir la Fiche Articulation dispositif Fonds chaleur et Fiches raccordement CEE BARTH 137 et BAT TH 127 :



# Contexte de l’opération

## **Cadre général de l’opération**

***Présentation du maître d’ouvrage :***

* ***Projet secteur collectif :***
	+ *Maitre d’ouvrage : Entité délégante ou collectivité*
	+ *Exploitant de la production*
	+ *Exploitant du réseau de chaleur (le cas échéant)*

*Le cas échéant :*

* + *Type de Contrat : DSP entre la collectivité et le délégataire, Régie, …*
	+ *Type d’abonnés et relations avec le délégataire,*
	+ *Insérer un descriptif succinct de l’historique de la DSP : échéances des différents contrats (de la DSP, …), protocole d’accord, avenants de DSP, rapport de contrôle annuel de DSP du réseau existant effectué par un assistant maîtrise d’ouvrage pour le compte de la collectivité*
	+ *…*
* ***Projet secteur entreprise / industriel :***
	+ ***Maitre d’ouvrage***
	+ ***Description de l’activité du site***
	+ ***Secteur d’activité du maître d’ouvrage (code APE)***
	+ *Exploitant de la production*
	+ *Exploitant du réseau de chaleur (le cas échéant)*

***Schéma******de l’organisation*** *: Un synoptique ou descriptif présentant l'identification, les rôles et relations des intervenants sur les productions et réseau de chaleur associées le cas échéant.*

***Echange abonnés/collectivité/exploitant :***

* *Fréquence des échanges prévue entre l’autorité délégante et l’exploitant*
* *La constitution d’une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) est-elle effective ? Quelle est sa fréquence de réunion ? Existe-t-il une CCSPL spécifique énergie ou un comité des usagers des réseaux de chaleur (ou sous un autre nom) ?*
* *Des échanges sont-ils organisés avec les abonnés et les usagers du réseau ? Si oui, sous quelle forme et à quelle fréquence ?*
* *Des échanges avec les Espace Info Energie situés sur le territoire concerné ont-ils eu lieu ?*

## **Intégration au territoire, historique de la situation existante**

*Insérer :*

* *un descriptif de la situation existante (sources d’énergies utilisées et taux de couverture par des énergies renouvelables ou de récupération, localisation des sites de production, usagers du réseau, longueur de réseau, type de fluide caloporteur - haute ou basse pression).*
* *un argumentaire sur l’intérêt du projet par rapport à la situation actuelle et les perspectives*

*- Insérer* ***le tableau «  Mix énergétique ACTUEL »***

## **Actions et études de faisabilité réalisées pour le montage de l’opération (schéma directeur…)**

*Décrire succinctement les actions et études de faisabilité réalisées pour le montage du projet.*

*Indiquer le / les bureaux d’études ayant réalisés les études de faisabilité du projet, ainsi que l’AMO éventuel.*

*Les projets de* ***création*** *de réseau de chaleur devront* ***obligatoirement******contenir*** *l’étude de faisabilité conforme au* ***« Guide de création d’un réseau de chaleur- Eléments clefs pour le maitre d’ouvrage »*** *ADEME/AMORCE 2017*

*Les projets* ***d’extension*** *de boucle d’eau tempérée à énergie géothermique devront* ***obligatoirement******contenir******« le Schéma directeur (de moins de 5 ans) du réseau de chaleur existant – Guide de réalisation »*** *ADEME/AMORCE 2016 (joindre le schéma directeur).*

## **Démarche d’économie d’énergie et description des besoins thermiques actuels et futurs.**

***Décrire les actions*** *d’économie d’énergie déjà mises en œuvre (calendrier, patrimoine visé, …) :*

***Indiquer le gain*** *d'énergie thermique associé pris en compte dans le dimensionnement en MWh/an :*

***Décrire les démarches*** *d'économie d'énergie prévues (calendrier, patrimoine visé, …) :*

***Indiquer le gain d'énergie thermique associé et pris en compte dans le dimensionnement en MWh/an :***

***Joindre les études/audits sur la performance énergétique des bâtiments raccordés .***

# Objectifs attendus de l’opération

***Cas des créations :***

***La quantité annuelle prévisionnelle d’énergie renouvelable ou de récupération injectée dans le réseau de chaleur est de  : ….. MWh EnR&R***

***Cas des extensions :***

***La quantité annuelle prévisionnelle d’énergie renouvelable ou de récupération supplémentaire injectée dans le réseau de chaleur est de  : ….. MWh EnR&R***

# Description de l’opération

## **4.1 Descriptions des besoins thermiques**

*Si le projet de réseau concerne de la chaleur et du froid, dupliquer cette partie afin de fournir les éléments pour le réseau de chaud d’une part et pour le réseau de froid d’autre part.*

*Insérer le* ***tableau « Mix énergétique du projet »***

*Insérer la courbe* ***monotone avec identification de la couverture base et appoint, ainsi que les différentes unités de production***

*Décrire les besoins énergétiques futurs du projet sur lesquels sera dimensionnée la solution EnR&R, et le réseau de chaleur dans sa globalité.*

***Insérer le tableau « Récapitulatif des besoins des abonnés »*** *(process, chauffage / ECS des abonnés actuels et des extensions prévues)*

***Insérer un graphique de répartition des besoins*** *part type d’usager (tertiaire, santé, éducation, logement …)*

*Exemple :*

******

*Dans le cas d’un plan de développement, bien préciser sous forme de tableau les évolutions attendues (insérer le* ***tableau « de******montée en charge des raccordements****»*

*Décrire les principales démarches d’économies d’énergies des bâtiments réalisés ou en cours.*

*Fournir les caractéristiques énergétiques des bâtiments raccordés par abonné.*

*Donner si possible la répartition des logements raccordés au réseau par étiquette DPE*

*Si vente de chaleur :*

*Décrire l’impact positif pour l’abonné ainsi que les modalités envisagées pour une répercussion de cet impact vers l’usager final.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Prix de la chaleur vendue aux abonnés*** | *HT* | *TTC* |
| *R1 moyen €/MWh* ***avant*** *opération* |  |  |
| *R1 moyen €/MWh* ***après*** *opération* ***sans*** *aide* |  |  |
| *R1 moyen €/MWh* ***après*** *opération* ***avec*** *aide* |  |  |
| *R2 moyen €/MWh* ***avant*** *opération* |  |  |
| *R2 moyen €/MWh* ***après*** *opération* ***sans*** *aide* |  |  |
| *R2 moyen €/MWh* ***après*** *opération* ***avec*** *aide* |  |  |

*Puissance souscrite totale permettant de calculer le R2 en MWh : XX kW*

* *Soit un total avant opération de (R1+R2) moyen = XXX € TTC/MWh*
* *Soit un total après opération sans subvention de (R1+R2) moyen = XXX € TTC/MWh*
* *Soit un total après opération avec subvention de (R1+R2) moyen = XXX € TTC/MWh*

***Insérer le tableau « Impact aide sur prix de vente****»*

*Expliquer la politique tarifaire visée par l’autorité organisatrice et l’impact de l’opération pour les abonnés historiques, indiquer la perception de ce prix (différentiel prix actuel et prix futur) par les usagers à l’occasion du comité de concertation du schéma directeur.*

*En cas de présence de bâtiments à raccorder gérés par des bailleurs sociaux, il devra être fourni une simulation des prix prévisionnels de vente à l’abonné en fonction des puissances souscrites, en distinguant les parts R1 et R2, sur la base des polices d’abonnement type.*

*De plus, pour les projets dont le nombre de logement sociaux est supérieur à 1500, il devra être fourni une simulation des prix prévisionnels de vente à l’usager en fonction des puissances souscrites, en distinguant les parts R1 et R2, sur la base des polices d’abonnement type comparée au prix de vente de chaleur avant-projet pour les usagers. Une description d’autres impacts éventuels (augmentation ou baisse de loyer, charges…) pour les usagers sera fournie.*

## **4.2 Caractéristiques principales du réseau de chaleur**

*Si le projet de réseau concerne de la chaleur et du froid, dupliquer cette partie afin de fournir les éléments pour le réseau de chaud d’une part et pour le réseau de froid d’autre part.*

***Insérer le tableau n°5 Synthèse projet***

***Insérer ici le tableau n°6 Tableau des DN***

***Capacité EnR&R restante*** *: Indiquer le nombre MWh EnR&R valorisables restant à l’issue des raccordements prévus dans le cadre de la présente demande de subvention.*

## **4.3 Description des travaux**

*Insérer une description des travaux et détailler les travaux spécifiques (ex : passage de canaux, travaux de fonçage sous voie ferrée /autoroute, passage de ponts ou passerelle, traitement de bitumineux amiantés) le cas échéant.*

*Joindre un plan détaillé du réseau de distribution format PDF et papier avec la localisation des productions, les collecteurs principaux et indications lisibles des diamètres nominaux, les longueurs prévisionnelles de réseau à réaliser. Une distinction de couleur permettra d’identifier ce qui relève de l’existant et du projet*

*Insérer ou joindre un plan d’implantation du réseau avec localisation des zones raccordées suivant une nomenclature cohérente avec le descriptif général, en vue aérienne). Il faudra bien distinguer les différences HP/BP en cas de présence des 2 types de fluide. La présence de l’échelle et des diamètres nominaux sur le plan sont obligatoires. Indiquer la date de réalisation ainsi que les dénominations des zones raccordées.*

***Insérer ou joindre une note spécifique*** *sur les mesures d’efficacité énergétique et d’optimisation du bilan environnemental dans* ***la conception et la gestion du réseau de chaleur,*** *traitant notamment les points suivants**:*

* 1. *Température de distribution la plus basse possible pour les opérations neuves et en réhabilitation lorsque que les émetteurs peuvent être en basse température.*
	2. *Température de retour la plus basse possible pour les réseaux alimentés par de la géothermie ou une source de chaleur basse température : tri-tube, cascade en sous-station, mesures incitatrices auprès des abonnés pour qu'ils maîtrisent la température de leurs retours, etc.*
	3. *Utilisation de pompe à débit variable : Variation du débit en fonction des besoins en sous-station, prise en compte de l'inertie du réseau*
	4. *Variation de température de départ*
	5. *Réglage individuel par sous station, pilotage des sous-stations par GTC*
	6. *Les choix concernant l’isolation thermique des réseaux*
	7. *Optimisation du rendement de distribution : renouvellement de portions de réseau présentant des fuites (impact sur la consommation d'eau), mise en œuvre de détection de fuite sur les réseaux*
	8. *Une étude spécifique de faisabilité pour la mise en place de Systèmes de stockages de chaleur visant à effacer des consommations d'appoint fossile et/ou optimiser les productions EnR&R.*

*Type : Sensible par hydro-accumulation*

*Technologie : Réservoir sensible aérien ou enterré / Réservoir de type « thermocline » / Stockage en fosse.*

*Fonction : Stockage horaire/ journalier/ hebdomadaire /multifonction*

*Cette étude analysera les avantages/inconvénients, techniques, économiques et environnementaux de la solution de stockage.*

***Joindre un schéma de principe hydraulique complet de la production et distribution. Le schéma doit permettre d’identifier les spécificités du réseau (départs distincts en centrale, cascade, tri-tube, etc.)***

## **Vérification des critères d’éligibilité au Fonds Chaleur**

### **Critère sur les ENR et R injectés**

*□ « L’aide à la création, l’extension ou la densification de réseau est conditionnée au fait que le réseau soit alimenté globalement, extension comprise, au minimum par* ***65******%*** *d’EnR&R »* sauf dérogation sur les projets de géothermie ou récupération de chaleur fatale validée par l’ADEME :

* *Taux d’EnR&R injecté dans le réseau : xx %*

*□ « Dans le cas d’une extension ou d’une densification du réseau, les besoins supplémentaires seront couverts au minimum à* ***65******%*** *par une production supplémentaire d’EnR&R, tout en respectant un taux d’EnR&R global minimum du réseau, après projet de 50 % »*

* *Oui / Non*

*□ « Dans le cas d’une extension ou d’une densification du réseau, les besoins supplémentaires seront couverts au minimum à 25 % par une production supplémentaire d’EnR&R, tout en respectant un taux d’EnR&R global minimum du réseau, après projet de 70 % »*

*□ « Les besoins supplémentaires générés par les nouveaux bâtiments raccordés dans le cadre du programme de densification /extension sont alimentés par XX % d’EnR et le taux EnR global du réseau après projet est supérieur à 70 %*

* *Oui / Non*

### **Critère densité thermique/ longueur**

*□ « La densité thermique de l’extension devra être d’au moins 1,5 MWh/an/mètre » :*

* *La densité moyenne de l’extension est de XX MWh/an.ml*

*□ « L’extension ou l’opération de densification devra porter sur 200 ml de tranchée cumulée au minimum »*

* *La longueur de tranchée concernée par l’opération est de XX ml*

### **Critères sociaux et gouvernance**

*□Existence d’un lieu de concertation continue avec les abonnés et usagers du réseau?*

* *Oui / Non*

*□ « Les aides devront avoir un impact positif pour l'abonné : cet impact devra faire l’objet d’un engagement chiffré du pétitionnaire, porté à la connaissance de la Collectivité. L'ambition est que la Collectivité veille à la répercussion de cette baisse de l'abonné vers l'utilisateur final » :*

* *Oui / Non*

### **Critère optimisation conception performance technique**

*□ « L* *Etude de faisabilité (cas des création) ou schéma directeur (cas des extension) conforme aux guides ADEME/AMORCE a été fourni »*

* *Oui / Non*

# Suivi et planning du projet

*Insérer un calendrier de réalisation faisant apparaître toutes les tranches de travaux, phases de développement du réseau et de mise en service de chaque tronçon.*

*Indiquer les dates prévisionnelles clés suivantes :*

* *Démarrage des travaux,*
* *Mise en service de la chaufferie,*
* *Mise en service des réseaux,*
* *Raccordement des différentes tranches.*

# Pièces techniques à fournir à l’ADEME

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Numéro** | **Nom de la pièce** | **Auto-contrôle** |
|  | Plan du réseau vectorisé au format PDF, ainsi qu’une version AUTOCAD, avec mention des DN |  |
|  | Plan du réseau prévisionnel avec la localisation des zones raccordées localisation des sous stations principales, indication lisible des DN à l’échelle 1/1000 ou autre échelle standard A0 en deux exemplaires papier. Une distinction de couleur permettra d’identifier ce qui relève de l’existant et du projet. |  |
|  | Plan d’implantation du réseau |  |
|  | Schéma de principe hydraulique complet de la production et distribution |  |
|  | Audits et études énergétiques effectuées sur les bâtiments raccordés et les futurs raccordements, les audits devront comporter une description des actions et travaux d’économies d’ores et déjà mis en œuvre et ceux prévues (calendrier, patrimoine visé, nom du bureau d’étude…) en indiquant le gain d’énergie thermique en MWh/an associé pris en compte dans le dimensionnement |  |
|  | Etude de faisabilité ou schéma directeur conforme aux guides***Les projets de création : « Guide de création d’un réseau de chaleur- Eléments clefs pour le maitre d’ouvrage »*** *ADEME/AMORCE* *Les projets* ***d’extension****:* ***« le Schéma directeur (de moins de 5 ans) du réseau de chaleur existant – Guide de réalisation »*** *ADEME/AMORCE*  |  |
|  | Note technique sur la performance du réseau et le stockage |  |
|  | Contrat de concession et avenants en format pdf |  |
|  | La page scannée du contrat de concession où se situent la signature et la date de signature de celle-ci |  |
|  | Un courrier d’engagement du porteur de projet comprenant :* L’attestation d’engagement de réponse à l’enquête de branche annuelle SNCU sur les réseaux de chaleur : cette attestation comprendra les coordonnées complètes du contact en charge de la réponse à l’enquête de branche
* L’Attestation de vérification de l'encadrement Européen sur les réseaux de distribution

**Un modèle type d’attestation format WORD est disponible en fin de document, il sera remis en format Pdf.** |  |
|  | Tableau Excel « VT\_réseau\_chaleur » complété |  |
|  | Compte d’exploitation/plan d’affaires de la Concession. Doivent figurer le détail des charges ainsi que l’EBE, le résultat net, le TRI et la VAN**Ce compte d’exploitation doit comporter les formules de calcul, et non uniquement les chiffres.** |  |
|  | Tout autre document jugés utile par le candidat |  |

# Engagements liés à la communication pris par le porteur de projet

*Les points suivants sont à laisser en l’état par le porteur de projet car il s’agit d’un engagement de sa part pour pouvoir bénéficier des aides de l’ADEME.*

Le bénéficiaire s’engage à garantir l’ADEME dans la réutilisation des documents et toute autre information et supports soumis aux droits d’auteur, qu’il a fait son affaire personnelle auprès du ou des auteurs titulaires des droits de propriété intellectuelle et/ou des droits à l’image sur leur propre création, des autorisations de réutilisation requises.

**Conformément à l’article 2 des règles générales d’attribution des aides de l’ADEME, le bénéficiaire s’engage** à associer l’ADEME lors de la mise au point d’actions de communication et d’information du public (inauguration de l’installation, …) et à mentionner dans tous les supports de communication l’ADEME comme partenaire en apposant **sur chaque support de communication produit le logo de l'ADEME ou la mention : opération réalisée avec le soutien financier de l'ADEME. Il fournira à l'ADEME les versions finalisées des supports avant leur réalisation, afin d'obtenir l'accord de l'ADEME au préalable.**

Pour les investissements, le bénéficiaire s’engage à poser un panneau sur le site de réalisation de l’opération, portant le logo de l’ADEME et mentionnant son soutien financier.

# Autres engagements du bénéficiaire

Le projet doit respecter toutes les lois et normes applicables et le bénéficiaire doit obtenir toutes les autorisations administratives nécessaires relatives à la conformité des installations.

***Les mentions figurant en vert sont des variantes laissées à la discrétion de l’ADEME en fonction de la nature du projet et du calendrier de réalisation de l’opération.***

## **8.1. Engagement sur le bouquet énergétique et injection d’EnR&R du réseau de chaud et de froid**

* Dans le cas d'une création ou d’un programme de densification : Le réseau sera alimenté pour au moins par 65% d'EnR ou de récupération sauf dérogation sur les projets de géothermie ou récupération de chaleur fatale, validée par l’ADEME.
* Dans le cas d'une extension : Les besoins de chaleur de l'extension seront couverts au minimum à 65% par une production supplémentaire d'EnR&R sauf dérogation sur les projets de géothermie ou récupération de chaleur fatale, validée par l’ADEME.
* Dans le cas d’un programme de densification : Les besoins de chaleur du programme de densification seront couverts au minimum à 65% par une production supplémentaire d’EnR&R.
* La densité thermique du réseau, ou de l’extension ou du programme de densification sera au moins égale à 1,5 MWh / an.mètre linéaire.
* Dans le cas d'une extension, le bénéficiaire s'engage sur une injection supplémentaire de ….. MWh/an d’EnR&R au minimum.
* Dans le cas d'une création, le bénéficiaire s'engage sur une injection supplémentaire de ….. MWh/an d’EnR&R au minimum.

Dans le cas d’un réseau de froid :

* Le réseau sera alimenté pour au moins par 50% d'EnR ou de récupération
* La densité thermique du réseau, sera au moins égale à 1,5 MWh / an.mètre linéaire.

Le cas échéant (cas des travaux anticipés, hors densification) :

*Les projets de créations ou d'extensions, hors densification, présentant un caractère d'urgence, (réalisation concomitante à des travaux d'infrastructure ne pouvant être retardé, opportunités de raccordements non prévues…) et qui ne pourront respecter un niveau de 65% d’EnR&R, au moment du dépôt du dossier de demande d'aide lors de cette première phase de travaux, devront présenter le schéma directeur de développement du réseau à l'horizon 2025 (cahier des charges disponible sur le site de l’ADEME). Ce schéma comprendra notamment un engagement du maître d'ouvrage à réaliser, dans un délai inférieur à 5 ans, l'investissement de production de chaleur EnR&R nécessaire pour atteindre le taux requis d'au moins 65% d'EnR&R sur le réseau, ainsi qu'un planning prévisionnel des travaux. Si cet engagement n’est pas respecté dans le délai annoncé, le bénéficiaire devra rembourser l’aide de l’ADEME comme le prévoit la convention de financement.*

Le cas échéant (Cas particuliers programme de densification) : (à supprimer si non concerné)

## **8.2 Obligation d’information sur le schéma directeur**

(Chapitre à conserver dans le cadre d’une extension uniquement) :

Si le bénéficiaire est associé à une démarche de schéma directeur par l’autorité délégante, il s’engage à tenir informé l’ADEME de son avancement et des dates de commissions.

## **8.3 Système de comptage**

Le bénéficiaire aura à sa charge l’investissement et l’exploitation d’un compteur énergétique dédié à la production thermique renouvelable ou de récupération injectée dans le réseau de chaleur.

**Pour tous les réseaux supérieurs à 12 000 MWh d’EnR&R :**

Les informations seront transmises au système de télé-relevé géré par l’ADEME. L’installation et l’exploitation du compteur devront respecter le cahier des charges de l’ADEME « Suivi à distance de la production d’énergie thermique » (disponible sur le site internet de l’ADEME) ainsi que les fiches techniques par type de fluide caloporteur auxquelles ce cahier des charges fait référence**.**

En cas d’extension sans nouveaux moyens de production supplémentaire, le bénéficiaire justifiera de la quantité de chaleur EnR&R supplémentaire injectée dans le réseau dans un rapport annuel qui démontrera le respect des engagements.

Le maître d'ouvrage devra proposer une date de déclenchement du comptage de la chaleur dans un délai maximum de 6 mois après la mise en service de l’installation et sera susceptible d’être contrôlé pour vérifier l’installation et l’exploitation correcte du compteur ainsi que la télétransmission des données de production (pour les installations > 12 000 MWh/an).

Lors de la mise en service de l’installation un numéro d’identification à la plateforme de télétransmission sera défini. Le maître d’ouvrage devra informer l’ADEME afin de mettre en place la procédure de télérelevage de la production thermique. En cas de manquement du bénéficiaire à cet engagement, le comptage de la chaleur ne pourra pas être déclenché.

L’ADEME pourra tenir compte d’aléas non imputables au bénéficiaire de l’aide dans la détermination de la date de démarrage du comptage de la chaleur. Le bénéficiaire de l’aide devra cependant alerter l’ADEME suffisamment en amont et préciser clairement les raisons.

# Rapports/Documents à remettre à l’ADEME

**□ Un premier rapport d’avancement, à remettre dans les 3 mois suivant la mise en service de la 1ère tranche de travaux de réseau éligible au Fonds Chaleur** comprenant :

* Le procès-verbal de réception des travaux d’extension ou de création du réseau ou la présentation d’une attestation de bon fonctionnement de l’installation (par ex : PV de mise en service, essais COPREC…).
* Le tableau des métrés et des DN actualisés du réseau figurant à l’article 2.5, avec les données définitives après facturation.
* Cas des programmes de densification : La liste des bâtiments raccordés avec puissances souscrites et longueurs de raccordement.

**□ Un second rapport d’avancement, à remettre dans les 3 mois suivant la mise en service de la 2nde tranche de travaux de réseau éligible au Fonds Chaleur** comprenant :

* Le procès-verbal de réception des travaux d’extension ou de création du réseau ou la présentation d’une attestation de bon fonctionnement de l’installation (par ex : PV de mise en service, essais COPREC…).
* Le tableau des métrés et des DN actualisés du réseau figurant à l’article 2.5, avec les données définitives après facturation.

Cas des programmes de densification : La liste des bâtiments raccordés avec puissances souscrites et longueurs de raccordement.

**□ Un ……. rapport d’avancement, à remettre dans les 3 mois suivant la mise en service de l’ensemble du réseau faisant l’objet de l’aide Fond Chaleur** comprenant :

* Le procès-verbal de réception des travaux d’extension ou de création du réseau : présentation d’une attestation de bon fonctionnement de l’installation (par ex : PV de mise en service, essais COPREC…).
* Le tableau complet des caractéristiques techniques actualisées de l’article 2 à la présente annexe technique, y compris le tableau des métrés et des DN actualisés du réseau figurant à l’article 2.5 (avec les données définitives après facturation) .
* Cas des programmes de densification : La liste des bâtiments raccordés avec puissances souscrites et longueurs de raccordement
* Le plan de financement définitif.
* Un plan de masse définitif des tracés à l’échelle au format A0 papier + format informatique AUTOCAD format dwg ou dxf le cas échéant + format PDF
* Les modifications techniques éventuelles apportées sur l’installation.

L’ADEME pourra tenir compte d’aléas non imputables au bénéficiaire de l’aide dans la détermination de la date de démarrage du comptage de la chaleur. Le bénéficiaire de l’aide devra cependant alerter l’ADEME suffisamment en amont et préciser clairement les raisons.

□ **Un rapport final**, à remettre dans un délai maximum de 24 mois après la réception de l’installation et avant la date de fin de l’opération. Le bénéficiaire devra transmettre à l’ADEME un rapport final constitué :

* D’un bilan énergétique présentant les résultats réels consolidés sur une pleine année de production
* D’une note sur l’impact de l’aide sur les abonnés, avec les modalités de répercussion de cet impact vers l’usager final.
* L’attestation d’engagement de réponse à l’enquête de branche annuelle SNCU sur les réseaux de chaleur : l’objectif étant un recensement systématique au niveau national. Cette attestation comprendra les coordonnées complètes du contact en charge de la réponse à l’enquête de branche.
* Du rapport annuel d’exploitation comprenant le compte rendu financier, le prix moyen facturé à l’abonné (R1+R2) en €/MWh ainsi qu’une ou plusieurs polices d’abonnement caractéristiques.
* Les modifications techniques éventuelles apportées sur l’installation
* La liste des problèmes techniques éventuels rencontrés depuis la mise en service de l’installation
* Le cas échéant, fourniture d’un rapport attestant le bon fonctionnement du système de télé relevé de la production de chaleur EnR & R injectée dans le réseau.
* Une proposition de fiche « Ils l’ont fait » dûment complétée (selon le modèle en annexe ci-dessous à demander à l’ADEME en version informatique). Dans le cas d’une diffusion de cette fiche sur les sites internet de l’ADEME, sa version finale sera laissée à la discrétion de l’ADEME pouvant effectuer des modifications le cas échéant.

# ANNEXE 1 : Modèle lettre d’engagement

**Modèle attestation régularité encadrement communautaire réseaux distribution**

**Logo porteur des investissements**

**Objet**: Attestation sur l’honneur de la régularité au regard de l’encadrement communautaire européen sur les réseaux de distribution et engagement de réponse à l’enquête de branche annuelle filière réseaux de chaleur

**Référence dossier :** Dossier Fond chaleur réf …

**Projet objet de la demande d’aide**: Réseaux de chaleur de …, extension …

Madame, Monsieur,

Je soussigné*, …*, agissant en tant que …. de la société .., filiale de …, atteste que les règles d’encadrement européen concernant les réseaux de distribution sont **respectées conformément à l’article 46 et 2.39 du règlement N°651/2014** ceci dans le cadre du projet …….

Vous trouverez ci-joint le calcul correspondant en € :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Coûts admissibles pour le réseau de distribution *au sens du RGEC 651/2014 Article 46*** | **Marge d'exploitation *au sens du RGEC 651/2014*** ***Article 46 et 2.39*** | **Montant de l'aide maximale *au sens du RGEC 651/2014 Article 46*** | **Aide publique totale sollicitée** |
| *x* | *Y* | *X-Y* | *Z<(X-Y)* |

 Ainsi, le montant de l'aide en faveur du réseau de distribution n'excède pas la différence entre les coûts admissibles et la marge d'exploitation.

Nous nous engageons par ailleurs à répondre annuellement à l’enquête de branche du

L’interlocuteur sur ce sujet sera …, dont les coordonnées sont les suivantes :

………..

 Fait à , le

 M.XXX, Président, signature

 Fait à , le

**ANNEXE 2 :Modèle fiche « ils l’ont fait »**

Photo d’illustration – Bandeau horizontal



**Titre de l’action**

**Pourquoi agir**

**Présentation du bénéficiaire et annonce de l’action.**

Contexte national et local. Enjeux pour le bénéficiaire

Action et soutien de la DR ADEME

Logos bénéficiaire et financeurs

***Région***

***Ville (n° département)***

***Bénéficiaire***

*Nom du bénéficiaire*

***Partenaires***

*- Direction régionale de l’ADEME en*

 *XXXXX*

*- Autre financeur*

*- Autre financeur*

***Coût (HT)***

***Coût global*** *: XXX k€*

***Financement :***

*- ADEME : XXX k€*

*- Autre financeur : XXX k€*

*- Autre financeur : XXX k€*

***Bilan en chiffres***

*- Chiffre clé*

*- Chiffre clé*

*- Chiffre clé*

*- Chiffre clé*

***Date de lancement***

*Année de lancement (pas de mise en service)*



*Témoignage.*

**Prénom, nom et fonction du témoin**

**Présentation et résultats**

Présentation méthodologique

Calendrier

Caractéristiques techniques

Bilan chiffré



**Facteurs de reproductibilité**

Conditions pour dupliquer l’action.

Rôle et interventions de l’ADEME

Schéma ou photo d’illustration

**Focus**

Présentation d’un point technique ou méthodologique spécifique à l’action



Référence ADEME : XXXXXX / Mois et année

**@ademe www.ademe.fr**

**L’ADEME** est un établissement public sous tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire

et du ministère de l’Enseignement supérieur , de la Recherche et de l’Innovation

POUR EN SAVOIR PLUS

Sur le site internet de l’ADEME :

[www.ademe.fr/batiment](http://www.ademe.fr/batiment)

Le site du bénéficiaire

[www.xxxxx.fr](http://www.xxxxx.fr)

Le site de l’ADEME en Région à préciser

[www.xxxxx.ademe.fr](http://www.xxxxx.ademe.fr)

CONTACTS

Bénéficiaire

Tél : XX XX X XX XX

xxxxx@xxxxx.fr

ADEME Direction régionale Région à préciser

Tél : XX XX XX XX XX

ademe.xxxxx@ademe.fr

1. Décret n° 2019-1320 du 9 décembre 2019 relatif aux certificats d'économies d'énergie et à la prolongation de la quatrième période d'obligation du dispositif :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2019/12/9/TRER1922307D/jo/texte>

 Arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/12/9/TRER1934692A/jo/texte> [↑](#footnote-ref-1)